

Réf : DCM/2015/n°14/7.1/25.02/14

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 12/02/2015
Date de l'affichage : 17/02/2015

SEANCE DU 25 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze,
Le VINGT CINQ FEVRIER à 17 H 30
Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUULET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Patrice DEVILLE, Claude LAURIE, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Alain BAILLIEU à Claude LAURIE
Arnaud FOUREL à Patricia VAN DER LINDE
Amandine JACINTO à Cédric BONATO
Secrétaire de séance : Hélène THELENE

OBJET :

C.C.T.C.

GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : CLAUDE LAURIE

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence de collecte des déchets ménagers et dans l'objectif de renforcer le tri sélectif, la communauté de communes TERRE de CAMARGUE (CCTC) souhaite offrir aux administrés un service complet de collecte des déchets recyclables alliant proximité et esthétique.

Au terme du premier programme de mise en place de colonnes de tri enterrées et face au succès de ce projet, la CCTC a fait le choix de poursuivre cette démarche sur l'ensemble de son territoire.

En concertation avec les communes membres, la CCTC a décidé d'engager une procédure de groupement de commandes afin de :

- Bénéficier d'économies d'échelle substantielles en contractualisant avec un seul entrepreneur pour la réalisation de tous les travaux ;
- Laisser la liberté de chaque commune quant à son calendrier de mise en œuvre des colonnes de tri (en concertation avec la CCTC pour l'émission des commandes de matériel) ;
- Conserver l'autonomie budgétaire des communes à qui revient le financement du génie civil de ces opérations.

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- D'autoriser la réalisation d'un groupement de commandes pour les travaux de génie civil préalables à la mise en place des colonnes de tri sélectif enterrées.
- D'adopter le projet de convention annexé à la présente
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :
- adopte la proposition citée.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 26/02/2015
- date d'affichage : 26/02/2015

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09

Accusé de réception en préfecture
030-213000037-20150225-DCM2015-14-DE
Date de télétransmission : 26/02/2015
Date de réception préfecture : 26/02/2015
- Page 2 sur 2